

LES
DERNIÈRES ANNÉES
DE
LA FONTAINE

RÉCIT DE SA CONVERSION

La Fontaine mourut très pieusement, aussi naïf d'ailleurs dans sa pénitence que dans ses erreurs.

(HENRI MARTIN, *Hist. de France.*)

Lorsque La Fontaine fut élu membre de l'Académie française, en 1683, Louis XIV qui aurait voulu voir élire Boileau, son protégé, refusa de ratifier le choix de l'Académie. Ce n'est que six mois après le vote, et quand Boileau eut été pourvu d'un siège devenu vacant, que le roi leva son interdit : « Maintenant, dit-il, vous pouvez recevoir La Fontaine, il a promis d'être sage. »

C'était une allusion à l'engagement qu'on avait fait prendre à La Fontaine de ne plus écrire de contes lorsqu'il ferait partie de l'Académie. Mais cette sagesse qu'on attendait de lui n'aurait pas dû se borner à réprimer les écarts d'une muse un peu trop libre. La Fontaine, hélas, n'était pas sage non plus dans sa vie privée. Séparé de sa femme, livré à lui-même,

grand amateur du beau sexe, le Bonhomme était resté jeune, beaucoup trop jeune, à un âge où l'on doit, comme il l'a écrit dans son beau discours à M^{me} de La Sablière :

Bannir le fol amour et les vœux impuissants,

et il reculait d'année en année l'échéance fixée à l'homme pour renoncer aux plaisirs. (1)

Sa vieillesse, malheureusement, n'a pas été un modèle de dignité, et La Fontaine ne devint sage que lorsqu'il y fut contraint, dans les deux dernières années de sa vie, par une maladie grave.

C'est à la fin de 1692 qu'il tomba malade, il était dans sa 71^e année. Depuis quelque temps déjà son intelligence était moins vive, et il le constatait avec mélancolie. (2)

Dans sa fable, *Les Compagnons d'Ulysse*, qui a paru pour la première fois en 1690 dans le *Mercur galant*, il écrivait :

Mon esprit diminue

Lorsque sa maladie fit concevoir des inquiétudes à son

(1) Arrivé à l'âge de 67 ans on le voit s'éprendre comme un écolier des charmes d'une jeune fille de quinze ans, M^{lle} de Beaulieu, et la même année, en 1688, il prend pour maîtresse M^{me} Ulrich, une beauté célèbre et peu farouche, femme d'esprit d'ailleurs qui a été l'éditeur de ses œuvres posthumes.

(2) L'année suivante, dans une lettre adressée à M^{me} d'Hervart et de Virville, il disait, dans des vers plutôt médiocres :

Aujourd'hui je vous implore
Donnez à ma voix encore
L'éclat et les mêmes sons
Qu'avaient jadis mes chansons.

.

Venez donc de compagnie
Par vos charmes les plus doux
Ressusciter mon génie
Je sens qu'il va décliner.

Après l'esprit, ce fut le corps qui ressentit les atteintes de l'âge.

entourage, on se préoccupa de son salut. La Fontaine n'était pas un impie, encore moins un athée (1), mais, dit d'Olivet, « il avait vécu dans une prodigieuse indolence sur la religion comme sur le reste ».

Dans son remerciement à l'Académie, il avait fait — c'était obligatoire — l'éloge de la piété : « Je devrais l'avoir apprise en vos compositions, disait-il, vous me l'enseignerez beaucoup mieux lorsque vous joindrez la conversation aux préceptes. » Mais pas plus après qu'avant sa réception, La Fontaine ne fit manifestation de piété. Un jour, Racine, qui était très pratiquant, l'avait emmené à l'office, et pour l'occuper lui avait donné à lire un livre de prières. La Fontaine tomba sur la belle prière des Juifs du prophète Baruch et en fut enthousiasmé. Pendant une semaine il disait à tout venant : « Avez-vous lu Baruch ? Quel génie ! Lisez Baruch ! » Puis il pensa à autre chose.

Nous avons cherché l'expression de ses croyances dans ses nombreux écrits. Mais il y a parlé beaucoup plus des dieux et des déesses de l'Olympe que du Dieu des chrétiens. Nous y voyons cependant qu'il croyait à la divinité. Dans son discours à M^{me} de La Sablière, il déclare qu'il veut : « S'acquitter des honneurs dus à l'Être suprême. »

S'il fréquentait la société du Temple, où les esprits forts se réunissaient chez MM. de Vendôme, et qui sentait un peu le fagot, La Fontaine avait du moins trop de bon sens pour approuver l'étalage que certains libertins, comme on les appelait alors, faisaient de leurs opinions irreligieuses. « Je ne suis pas moins ennemi que vous, écrivait-il à Saint-Evre-

(1) L'athéisme, de son temps, était chose rare, et considérée comme peu dangereuse. On connaît le mot de Louis XIV, rappelé par M. Jules Lemaitre dans ses conférences sur Fénelon. On lui recommandait un personnage pour un haut emploi. — Mais, dit Louis XIV, il est janséniste. — Lui, Sire, il ne croit même pas à Dieu. — Ah ! j'aime mieux cela !

Les querelles religieuses retenaient beaucoup plus l'attention que l'absence de toute croyance.

mond, du faux esprit que prend un libertin. Quiconque l'affectera, je lui donnerai la palme du ridicule :

Rien ne m'engage à faire un livre,
Mais la raison m'oblige à vivre
En sage citoyen de ce vaste univers,
Citoyen qui voyant un monde si divers
Rend à son Auteur les hommages
Que méritent de tels ouvrages. »

Tout son *Credo* se résume en quelques vers :

Quant aux volontés souveraines
De Celui qui fait tout et rien qu'avec dessein,
Qui les sait que lui seul ? Comment lire en son sein.
(Livre II, fable 13.)

Concluons que la Providence
Sait ce qu'il nous faut, mieux que nous.
(Livre VI, fable 4.)

Dieu fit bien ce qu'il fit, et je n'en sais pas plus.
(Livre XII, fable 8.)

On voit par là que La Fontaine était déiste. Mais il ne s'était jamais astreint à des pratiques religieuses, et c'est dans ses écrits seulement qu'il paraît s'être acquitté « des honneurs dus à l'Être suprême ».

Il était délicat, dans ces conditions, d'offrir au malade les consolations de la religion. Le hasard vint au secours de ses amis.

La Fontaine était lié avec un sieur Pouget, dont le fils était vicaire à Saint-Roch. Ce jeune vicaire, amené par un ami commun, vint au nom de son père prendre des nouvelles de La Fontaine, et une fois la connaissance faite, on causa.

Rien de ce qui touche La Fontaine, mes chers Collègues,

ne peut nous laisser indifférents. J'ai donc cru bon de vous donner dans son intégralité, et malgré sa longueur, le récit des entretiens du prêtre avec le Bonhomme, tel qu'il a été écrit par le prêtre lui-même. Ce récit lui avait été demandé par d'Olivet, contemporain de La Fontaine et auteur d'une histoire de l'Académie ; mais d'Olivet n'a pas cru devoir le reproduire en entier, et nulle part, dans les nombreuses biographies de La Fontaine, nous ne l'avons trouvé cité autrement que par extraits. (1)

Ce récit vaut cependant d'être connu en entier ; c'est ainsi seulement que nous pourrions saisir toutes les phases de l'action — j'emploie le mot à dessein — qui s'engagea entre le malade et le confesseur et qui se termina par la victoire de ce dernier, après plus de vingt rencontres.

Dès le début, nous verrons La Fontaine aux prises avec la théologie. Dans la naïveté de son cœur, le Bonhomme dit au prêtre qu'il ne peut pas comprendre l'éternité des peines, qui s'accorde mal avec l'idée d'un Dieu bon et miséricordieux. Le prêtre lui répond qu'il y a dans la religion une foule de choses qui échappent à notre entendement, et devant lesquelles nous devons nous incliner. Puis, après plus de vingt entrevues, la conversion du pécheur a fait des progrès et le prêtre, qui a su se montrer persuasif, exige de ce pauvre La Fontaine la rétractation de ses Contes, c'est-à-dire l'expression de son repentir et un désaveu de son livre, non pas dans l'épanchement secret de la confession, mais par une manifestation publique et solennelle. Il exige en outre la destruction d'une pièce de comédie encore inédite que La Fontaine gardait dans ses cartons, parce qu'il ne faut pas entretenir les comédiens, race vile à laquelle l'Église refuse les sacrements. Telles sont les deux conditions que le prêtre impose pour donner l'absolution à son pénitent. La Fontaine

(1) Nos Annales de 1901 en ont donné quelques fragments communiqués par M. Bercet et accompagnés d'une excellente notice de notre autre collègue M. Maurice Henriot.

résiste d'abord, mais il est affaibli par la maladie, et, nous l'admettons aussi, touché par la grâce, si bien qu'il finit par céder. Il jette sa pièce au feu, sans en conserver de copie, puis on organise une mise en scène impressionnante : on fait venir une députation de MM. de l'Académie, et c'est devant eux et devant une assemblée nombreuse attirée par le bruit de sa conversion que La Fontaine prononcera les paroles de soumission et de repentir, où on lui fera qualifier ses Contes d'écrits infâmes, de livre abominable.

Nous avons ici, Messieurs, et c'est le charme de nos réunions, une complète liberté d'appréciation en toutes matières. Je ne veux blesser aucune conviction, mais vraiment tout cela me paraît bien dur. Vous allez voir qu'aucune humiliation n'a été épargnée à La Fontaine. On me dira et j'admets qu'il faut tenir compte du zèle peut-être excessif d'un jeune prêtre, frais émoulu de Sorbonne, qui en était, il le dit lui-même, au premier acte important de son ministère. Il faut aussi considérer la notoriété qui s'attachait au nom de La Fontaine. C'était une tâche agréable au Ciel que de travailler à ramener au bercail une telle brebis, et le jeune vicaire se disait probablement, dans son ardeur d'apostolat, que plus la conversion de La Fontaine serait accompagnée d'épreuves, plus elle serait méritoire. Il faut enfin se reporter à l'époque, et envisager le changement qui, depuis quelques années, s'était introduit dans les mœurs en matière de religion.

On était alors tout aux manifestations dévotes et la licence n'était plus de mise. Plus sage que La Fontaine, Louis XIV avait, dès la cinquantaine, renoncé aux maîtresses et vivait sous l'égide sévère de M^{me} de Maintenon, qu'il avait épousée en 1684. L'année suivante, c'était la révocation de l'édit de Nantes, la chasse aux hérétiques. L'éloquence de Bossuet enflammait les cœurs, Racine nous donnait *Athalie* après *Esther*, la Cour s'appliquait à l'austérité et à la piété ; le grand Condé, vicilli, s'était mis à l'unisson, et, en 1685, il avait fait

ses pâques pour la première fois depuis dix-sept ans (1). Frédéric II pourra, quelques années plus tard, dépeindre l'époque en ces vers :

Lorsque Louis le Grand brûla d'un tendre amour
Paris devint Cythère et tout suivit la Cour ;
Quand il se fit dévôt, ardent à la prière,
Le lâche courtisan marmottait son bréviaire.

L'aimable protectrice de La Fontaine, M^{me} de La Sablière, s'était, elle aussi, tournée vers la dévotion. Cette femme spirituelle, instruite et belle, avait éprouvé, quelques années avant la maladie de La Fontaine, un violent chagrin de cœur. Après deux ans d'union passionnée avec le marquis de La Fare, liaison qui était citée dans leur milieu peu farouche comme un modèle d'union... extra-conjugale, M^{me} de La Sablière s'était vue délaissée : la Champmeslé et le jeu avaient détourné d'elle le volage marquis. Le cœur meurtri, la pauvre femme s'était retirée du monde ; elle passait une partie de son temps aux Incurables, dans la prière et les bonnes œuvres, et écrivait un livre de morale religieuse, les *Pensées chrétiennes*.

Elle avait néanmoins conservé son hôtel et une partie de son train de maison, et La Fontaine continuait à demeurer chez elle ; elle avait donné des ordres pour qu'il ne manquât de rien, mais elle ne pouvait plus aisément le surveiller et ce fut pour lui grand dommage.

Il était encore son hôte lorsqu'il tomba malade en cette fin de l'année 1692, et l'on peut supposer que c'est elle qui, ins-

(1) Dans les derniers temps de sa vie, il tourna même à la dévotion et acheva ainsi de mettre Chantilly à l'unisson de Versailles. « La nouvelle de la communion de M. le Prince, écrivait le marquis de Sourches en 1685, surprit beaucoup de monde, on assurait qu'il n'avait pas fait ses pâques depuis dix-sept ans. » (H. Martin, Histoire de France.)

truite du cours que prenait sa maladie, conçut l'idée de lui envoyer un prêtre.

Voici maintenant le récit dont nous avons parlé, et qui a été retrouvé dans les papiers de d'Olivet (1) :

Il est juste, monsieur, de répondre au louable empressement avec lequel vous m'avez fait l'honneur de me demander un récit circonstancié de ce qui s'est passé au sujet de la conversion du célèbre feu M. de La Fontaine, qui me fit sa confession générale et reçut de ma main le Saint Viatique en 1693. Je vais, monsieur, vous en faire une relation exacte : les faits sont aussi présents à ma mémoire que si l'histoire était arrivée il y a peu de jours....

Vers le milieu du mois de décembre 1692, M. de La Fontaine, qui demeurait alors sur la paroisse de Saint-Roch, à Paris, tomba dangereusement malade en la soixante-quinzième année de son âge (2). Il y avait alors six semaines que j'étais vicaire de la paroisse de Saint-Roch, n'étant âgé que de vingt-six ans, et j'étais docteur de Sorbonne depuis six mois. Je n'avais encore assisté ni confessé aucun malade. M. le curé de Saint-Roch, ayant su cette maladie, me pria d'aller voir M. de La Fontaine pour lui donner les secours qui dépendraient de mon ministère. Je fis ce que je pus pour m'en défendre, représentant que j'étais trop jeune pour un homme de cet âge-là, qui d'ailleurs ayant vécu d'une manière peu conforme aux règles du christianisme, et étant fort connu par des ouvrages scandaleux et infiniment pernicieux à la jeunesse, avait besoin d'un guide plus éclairé et plus expérimenté que je n'étais. M. le curé de Saint-Roch voulut absolument que j'y allasse. J'obéis. Je pris avec moi un ami commun, homme de beaucoup d'esprit, qui était intime de M. de La Fontaine, ne voulant pas me présenter d'abord en qualité de pasteur, mais comme ami qui venait m'informer de l'état de sa santé de la part de mon père qui vivait alors et chez qui M. de La Fontaine venait quelquefois. Je chargeai l'ami qui m'accompagnait de lui dire que j'étais vicaire de la paroisse, pour me mettre par là insensiblement sur les voies de lui parler de Dieu et de son salut.

Cette première visite dura deux heures. Après les compliments ordi-

(1) Ce récit n'a été reproduit en entier que dans l'ouvrage de littérature et presque introuvable de Desmolets, intitulé *Continuation des Mémoires de Salengre*. Nous n'en avons supprimé que quelques phrases sans importance.

(2) C'est une erreur ; en décembre 1692 La Fontaine, né le 8 juillet 1621, n'avait que 71 ans et 5 mois.

naires, je mis insensiblement et naturellement la conversation sur des matières de piété et de religion. M. de La Fontaine me fit plusieurs objections. J'avais dit qu'un homme de bon sens, qui voulait examiner les choses à tête reposée, ne pouvait se dispenser de convenir, après cet examen, que la religion chrétienne était véritable, et que, supposé sa vérité, c'était une folie que de vivre, comme la plupart des hommes, d'une manière absolument opposée à ce qu'on fait profession de croire. J'appuyai cela de tous les raisonnements qui se présentèrent alors à mon esprit. M. de La Fontaine, qui était un homme fort ingénu et fort simple avec beaucoup d'esprit, me dit alors une naïveté assez plaisante : « Je me suis mis, dit-il, depuis quelque temps à lire le Nouveau Testament ; je vous assure, ajouta-t-il, que c'est un fort bon livre, oui par ma foi c'est un bon livre, mais il y a un article sur lequel je ne me suis pas rendu, c'est celui de l'éternité des peines ; je ne comprends pas, dit-il, comment cette éternité peut s'accorder avec la bonté de Dieu. »

Je lui répondis qu'il n'était pas nécessaire qu'il le comprît ; qu'il y a des choses plus incompréhensibles qu'il était obligé de croire, que généralement tous les mystères sont incompréhensibles ; qu'il suffit d'examiner la vérité de la révélation, et que, quand il est sûr que Dieu a parlé et qu'il s'est expliqué nettement, il faut que la raison humaine se taise et se soumette à un Dieu qui parle et qui s'explique ; qu'après cela il était aisé de lui faire voir que l'éternité des peines n'avait rien que de juste et de fondé en raison ; et je lui expliquai sur cela, avec étendue et vivacité, les principes de Saint-Augustin, et des autres Pères, et des théologiens. J'avais ces matières fort présentes, parce que je sortais de dessus les bancs de Sorbonne, où ces questions sont fort agitées. Après plusieurs répliques de la part de M. de La Fontaine, je le mis enfin en état de n'avoir plus rien à répondre, et il se rendit. Je finis la conversation, nous nous séparâmes fort contents l'un de l'autre. Il me pria de revenir ; je lui promis de le voir tous les jours, pendant que durcrait sa maladie.

Quand je fus sorti, il dit à l'ami que j'avais mené, et avec qui j'étais convenu qu'il demeurerait après moi, il lui dit qu'il était très satisfait de notre conversation ; qu'il avait encore d'autres difficultés sur lesquelles il voulait m'entretenir et que si jamais il prenait le parti de se confesser, il ne voulait pas d'autre confesseur que moi.

Je retournai chez lui le *jour même* après-midi. Nous parlâmes assez longtemps tête à tête, et la conversation roula toujours sur les preuves de la vérité de la religion chrétienne. M. de La Fontaine n'avait jamais été absolument mécréant, mais aussi c'était un homme qui, comme tout le monde sait, n'avait jamais fait de la religion son capital. C'était un homme abstrait, qui ne pensait guère de suite, qui avait quelquefois de très agréables saillies, qui d'autres fois paraissait avoir peu d'esprit, qui ne s'embarrassait de rien et qui ne prenait rien fort à cœur. La maladie

le mit en état de faire des réflexions sérieuses. Je lui ai connu pendant ce temps-là un grand fonds de bon sens. Il saisissait le vrai, et il s'y rendait : il ne cherchait point à chicaner. Il me parut agir avec droiture et bonne foi, et il me dit que s'il prenait le parti de se confesser, je verrais qu'il le ferait tout de son mieux et qu'il ne jouerait pas la comédie. Je l'exhortais toujours, après avoir traité des matières spéculatives de la religion, à rentrer en lui-même, à implorer le secours de Dieu, à se confier en sa miséricorde, et à faire réflexion que son âge et sa maladie qui paraissait devoir traîner en longueur, ne lui donnaient pas lieu d'espérer encore une longue vie.

Enfin, après *dix ou douze jours* de conversation que j'eus avec lui tête à tête *deux fois par jour*, il me dit qu'il était convaincu de la vérité de tout ce que je lui avais dit jusqu'alors ; qu'il voulait penser sérieusement à vivre et à mourir en chrétien ; qu'il se sentait vivement pressé par la grâce, qu'il voyait bien qu'il fallait faire une confession générale, mais que cet ouvrage l'embarrassait infiniment ; que ce n'était pas une petite affaire que le récit de 75 ans (1) d'une vie comme la sienne ; que plus il y pensait, plus il voyait de cahos, et ne savait comment il pourrait s'en tirer. Je le consolai, je l'animai, je lui dis que Dieu ne demandait pas l'impossible, qu'il n'était jamais trop tard pour revenir à Lui, quand on le faisait de bonne foi..., que Dieu l'aiderait lui-même à se bien confesser, quand il serait déterminé à le faire tout de son mieux ; qu'après cela son confesseur le soulagerait beaucoup par les différentes questions qu'il lui ferait par rapport à chaque âge de sa vie, sur les commandements de Dieu et de l'Église..., qu'en un mot on lui faciliterait beaucoup les choses, et qu'il viendrait à bout, à sa satisfaction, de cette importante affaire.

Je fis ce que je pus pour l'engager à prendre de ma main un autre confesseur que moi, m'excusant sur ma jeunesse et sur mon peu d'expérience, lui offrant au surplus de continuer à le voir et à l'aider de mes conseils. Il ne voulut jamais consentir à cette proposition, et me dit que puisque la divine Providence m'avait adressé à lui, et que Dieu s'était servi de mon ministère pour convaincre son esprit et toucher son cœur, il me pria de ne le pas abandonner, et continuer jusqu'à la fin à faire à son égard les fonctions de pasteur. Je crus devoir me rendre à ses désirs et à ses empressements, mais je lui dis qu'avant d'entrer en matière, il était nécessaire que nous convinssions ensemble sur deux choses.

La première regardait le livre infâme de ses *Contes*, livre très licencieux et infiniment pernicieux, qui avait été imprimé une infinité de fois qui, à ce qu'il m'avait appris lui-même, s'imprimait encore actuellement en Hollande avec sa participation, et qui, tant que la langue française

(1) Voir la note qui précède.

subsisterait, contribuerait à pervertir les mœurs de ceux qui le liraient, et les pervertirait d'autant plus infailliblement qu'on le lisait avec plaisir par la naïveté du style et par le naturel qui y est répandu, joint au fond des choses qui par leur corruption même attiraient la curiosité.

Je lui dis qu'il y avait deux choses à faire par rapport à cet ouvrage sans quoi les ministres de l'Église ne pouvaient en conscience l'admettre à la participation des sacrements. L'une était qu'il fallait qu'il fit une espèce de satisfaction publique et d'amende honorable devant le Saint-Sacrement, s'il était obligé de le recevoir dans sa maladie, ou, supposé qu'il revint en santé, dans l'assemblée de l'Académie française, la première fois qu'il s'y trouverait, pour témoigner le déplaisir qu'il avait d'avoir composé un tel livre et en demander pardon à Dieu et à l'Église. L'autre, qu'il fallait qu'il promit publiquement et de bonne foi de ne contribuer jamais à l'impression ni au débit de ce livre, de n'en tirer jamais aucun profit pécuniaire, et, si Dieu lui rendait la santé, d'employer le reste de ses jours aux exercices d'une vie pénitente et édifiante, enfin de ne faire usage du talent qu'il avait pour la poésie, que pour travailler à des ouvrages de piété, et jamais à des ouvrages qui y fussent contraires.

M. de La Fontaine eut assez de peine à se rendre à la proposition de cette satisfaction publique. Il ne pouvait pas s'imaginer que le livre de ses Contes fût un ouvrage si pernicieux, quoique il ne le regardât pas comme un ouvrage irrépréhensible, et qu'il ne le justifiât pas. Il protestait que ce livre n'avait jamais fait de mauvaise impression sur lui en l'écrivant, et il ne pouvait pas comprendre qu'il pût être si fort nuisible aux personnes qui le lisaient. Ceux qui ont connu plus particulièrement M. de La Fontaine n'auront pas de peine à convenir qu'il ne faisait point de mensonge en parlant ainsi, quelque difficile qu'il paraisse de croire cela d'un homme d'esprit et qui connaissait le monde.

M. de La Fontaine était un homme vrai et sincère, qui sur mille choses pensait autrement que le reste des hommes, et qui était aussi simple dans le mal que dans le bien. J'eus le bonheur de lui faire comprendre enfin tout le venin répandu dans cet infâme ouvrage, et combien il était dangereux et pernicieux ; quelle était par conséquent la grandeur du crime qu'il avait commis en le composant et du scandale qu'il avait donné à l'Église en le divulgant par l'impression.

Alors il n'eut pas de peine à se rendre à la proposition que je lui avais faite d'en faire une rétractation et satisfaction publique. Il en comprit sans peine l'obligation, promit de bonne foi de faire sur cela courageusement tout ce que je lui prescrivais.

Ici, ouvrons une parenthèse. Les Contes de La Fontaine nous charment par la grâce du style et l'ingénuité de la com-

position, mais ils sont licencieux, on ne peut le nier. C'est de bonne foi cependant que La Fontaine s'est défendu d'avoir voulu outrager les mœurs. Comme l'a fait remarquer judicieusement M. Bernard, professeur au lycée Carnot, La Fontaine était plutôt amoral qu'immoral, et en écrivant ses *Contes* il ne croyait pas avoir fait œuvre de perversité. Il estimait que leurs descriptions licencieuses causeraient moins de ravages dans les cœurs que certains romans qui, pour s'en tenir au récit de chastes amours, n'en sont pas moins très pernicieux, et le fleuve du pays de Tendre, où les âmes sensibles aiment à naviguer, lui paraissait semé d'écueils particulièrement redoutables. « S'il y a quelque chose dans nos écrits, a-t-il dit, qui puisse faire impression sur les âmes, ce n'est pas la gaieté de ces *Contes*, elle passe légèrement... Je craindrais plutôt la douce mélancolie où les romans les plus chastes et les plus modestes sont très capables de nous plonger, et qui est une grande préparation à l'amour. » (1)

Il écrit autre part :

J'ouvre l'esprit et rends le sexe habile
A se garder de ces pièges divers.
Sotte ignorance en fait trébucher mille
Contre une seule à qui nuiraient mes vers.

Les contemporains de La Fontaine ne se sont pas montrés d'une rigoureuse sévérité à l'égard des *Contes*. Il est vrai que les mœurs de l'époque n'étaient pas farouches. L'honnête M^{me} de Sévigné écrivait à sa fille : « Ne jetez point si loin les livres de La Fontaine ; il y a des Fables qui vous raviront et des Contes qui vous charmeront. La fin des *Oies du frère Philippe*, *Les Rémois*, *Le petit Chien*, tout cela est très joli ; il n'y a que ce qui n'est point de ce style qui est plat. » Bussy-Rabutin disait : « La Fontaine est le plus agréable faiseur de Contes qu'il y ait jamais eu en France. Il est vrai qu'il en a

(1) C'est aussi l'opinion de La Harpe. (Cours de littérature.)

fait quelques uns où il y a des endroits un peu trop gaillards, et j'avoue que ces endroits là sont trop marqués, mais quand il voudra les rendre moins intelligibles, tout y sera achevé. La plupart de ses prologues, qui sont des ouvrages de son crû, sont des chefs-d'œuvre de l'art. » (1)

Bayle écrivait dans son Dictionnaire : « Nous dirons ici franchement qu'en ce genre de composition, ni les Grecs ni les Romains n'ont rien produit qui soit de la force des *Contes* de M. de La Fontaine. »

Enfin, Perrault et l'austère Louis Racine lui même, tout en faisant des réserves sur ce qu'ils renferment de trop libre, ont donné très franchement l'absolution aux *Contes*, à raison du mérite du style, de la variété et de la finesse des détails, et personne ne les a jamais traités d'infâmes, ni d'abominables (2).

Voilà pour les contemporains de La Fontaine, et ce n'est pas ici le lieu de rapporter les opinions des littérateurs qui ont commenté son œuvre par la suite.

Le jeune vicair de Saint Roch, cela est bien évident, n'avait jamais lu les *Contes*. Un vicux prêtre aurait peut être été plus indulgent que lui (3). Il se serait dit, ou il aurait entendu dire

(1) Lettre du 4 mai 1686 à Furetière.

(2) L'austère Louis Racine lui même, dit M. P. Mesnard, sans songer, on le pense bien, à une apologie des *Contes*, à laquelle il était moins disposé que personne, n'a pas craint de solliciter au moins quelque indulgence pour les intentions de La Fontaine : « Dans ses écrits licencieux, dit-il, on n'aperçoit pas cet esprit libertin et ce cœur corrompu que tant d'écrits du même genre font remarquer dans leurs auteurs. On voit un homme qui se laisse entraîner par son malheureux talent, dont il ne prévoit pas les suites funestes... Il poussa son étonnante simplicité jusqu'à croire que de pareils écrits n'avaient rien de dangereux » Et M. Mesnard ajoute : Perrault, admirateur du style des *Contes*, qui sont de la même force, dit-il, que les *Fables*, en regrettait la licence mais savait gré au poète du voile dont il l'a couverte. Perrault trouvait les *Contes* de La Fontaine dangereux « quoique personne n'ait jamais parlé plus honnêtement de choses deshonnêtes ».

(3) « Une excuse plus vraie qu'on doit alléguer en faveur de notre poète, écrit Walckenaer en 1824, c'est que les mœurs de son siècle s'effarouchaient moins que celles du nôtre de la liberté dans les discours et dans les écrits.

que la reine de Navarre, la sœur de François I^{er}, qui fut un modèle de dignité dans sa vie privée, avait écrit l'*Heptaméron* où les détails scabreux abondent, que Rabelais, le joyeux curé de Meudon, avait poussé la licence parfois jusqu'à l'obsécénité, que, sous Louis XIV même, des ouvrages de ces auteurs avaient été réimprimés avec les contes de Boccace, et étaient lus par toute la société, que cependant l'histoire — peut-être oubliée — ne rapporte pas que l'Église ait usé, à l'égard de ces personnages, des rigueurs excessives que nous allons lire dans la relation du P. Pouget dont voici la suite :

La seconde chose sur laquelle je voulus m'éclaircir avec lui, dit le P. Pouget, est qu'il m'était revenu par plusieurs de ses amis qu'il avait composé depuis peu de temps une pièce de théâtre qui avait eu l'applaudissement de tous ceux qui l'avaient lue, et qu'il devait bientôt la remettre entre les mains des comédiens pour la représenter. Je lui dis que la profession de comédien était infâme selon les lois, qu'il n'était pas permis de les admettre aux sacrements de l'Église s'ils ne renonçaient à cette profession, qu'il n'était pas permis par conséquent de contribuer à les entretenir dans cette profession en travaillant à des pièces pour les leur faire représenter ; et qu'en un mot je ne pouvais pas l'entendre en confession pour lui donner l'absolution, s'il ne promettait de bonne foi de ne jamais remettre cette pièce aux comédiens. Il trouva ma décision

Non seulement on permettait à la licence d'égayer les conversations privées et les lectures solitaires, mais elle se produisait avec audace sur le théâtre, et y excitait le rire. Les auteurs dans lesquels La Fontaine a puisé les sujets de ses récits étaient d'ailleurs entre les mains de tout le monde. C'était l'Arioste..., c'était Boccace..., c'était Marguerite de Navarre, dont la réputation n'avait reçu aucune atteinte par la publication de l'*Heptaméron* ; c'était enfin le Pogge qui, malgré ses facéties graveleuses, obtint la confiance et fut le secrétaire intime d'un des papes les plus vertueux qui aient occupé la chaire de Saint-Pierre. Si de tels personnages n'avaient rien perdu de leur considération en s'abandonnant aux caprices folâtres de leur imagination, à plus forte raison La Fontaine, qui s'était montré plus réservé que ses modèles, ne devait-il pas craindre d'être blâmé. *Aussi ne le fut-il pas, et les plus honnêtes gens ne se firent aucun scrupule de s'amuser de ses joyeuses productions. Pendant longtemps tous les Contes qu'il publia parurent avec le sceau de l'autorité et sous l'égide des privilèges...* (Walckenaer, Histoire de la vie et des œuvres de La Fontaine.)

sévère, et en appela au sentiment de Docteurs plus expérimentés que je n'étais. Je lui dis que j'étais ravi qu'il voulût consulter d'autres personnes, pourvu qu'il s'adressât à des gens connus pour être d'une science et d'une morale exactes. Il s'adressa en Sorbonne, et consulta entre autres M. Pirot, ancien professeur de Sorbonne, qui est mort depuis quelques années chancelier de l'Église et de l'Université de Paris. La réponse de M. Pirot et des autres Docteurs fut toute semblable à la mienne ; on lui dit que je lui avais parlé avec droiture et avec vérité, sans rien exagérer. Il ne balança plus, il jeta sa pièce au feu, sans en retenir de copie, et la troupe de comédiens ne l'a jamais eue.

Ces deux articles réglés, il se prépara très sérieusement à sa confession générale. Comme sa maladie traînait en longueur et lui laissait toute la liberté de sa tête, il employa tout le temps nécessaire pour bien faire cette importante action. Cela dura longtemps, s'agissant d'entrer dans le détail de soixante-quinze ans de sa vie. Il m'est permis de dire qu'il se confessa avec des sentiments de componction et de piété très édifiants. La maladie augmentant dans la suite, ses médecins jugèrent qu'il était temps de lui faire recevoir le Saint Viatique. Le jour fut pris, et je convins avec lui, la veille, qu'il ferait prier messieurs de l'Académie française de s'y trouver par députés, pour être les témoins de l'action. La chose fut exécutée le 12 de février 1693, qui était le premier jeudi de Carême, auquel jour l'Église fait lire l'Évangile de la Cananée. M. le curé de Saint-Roch me dit la veille qu'il porterait lui-même le Saint Viatique. Le lendemain à dix heures du matin on vint l'avertir que messieurs les députés de l'Académie française étaient dans l'église, et attendaient le Saint Sacrement pour l'accompagner. M. le curé m'envoya chercher, et me dit qu'une affaire importante l'empêchait d'y aller, et il me pria de porter le Saint Sacrement. Je le fis.

Quand le Saint Sacrement fut arrivé dans la chambre du malade, lequel était sur un fauteuil, elle fut aussitôt remplie de monde, et d'un monde choisi, car le bruit de l'action que M. de La Fontaine allait faire s'était répandu, et un grand nombre de personnes de qualité et de gens d'esprit se joignirent à messieurs les Académiciens et voulurent être les témoins du spectacle (*sic*).

Je mis le Saint Sacrement sur la table, je fis les prières prescrites dans le rituel ; je m'approchai de M. de La Fontaine pour lui faire, selon l'usage, une courte exhortation. Il me prévint, et prononça ces propres paroles :

« Monsieur, j'ai prié messieurs de l'Académie française, dont j'ai l'honneur d'être un des membres, de se trouver ici par députés, pour être les témoins de l'action que je vais faire. Il est d'une notoriété qui n'est que trop publique, que j'ai eu le malheur de composer un livre de Contes *infâmes*. En le composant, je n'ai pas cru que ce fût un ouvrage aussi

pernicieux qu'il l'est. On m'a sur cela ouvert les yeux, et je conviens que c'est un livre *abominable*. Je suis très fâché de l'avoir écrit et publié. J'en demande pardon à Dieu, à l'Église, à vous, Monsieur, qui êtes son ministre, à vous, Messieurs de l'Académie, et à tous ceux qui sont ici présents. Je voudrais que cet ouvrage ne fût jamais sorti de ma plume, et qu'il fût en mon pouvoir de le supprimer entièrement. Je promets solennellement en présence de mon Dieu, que je vais avoir l'honneur de recevoir, quoique indigne, que je ne contribuerai jamais à son débit et à son impression. Je renonce actuellement et pour toujours au profit qui devait me revenir d'une nouvelle édition par moi retouchée, que j'ai malheureusement consenti que l'on fit actuellement en Hollande. Si Dieu me rend la santé, j'espère qu'il me fera la grâce de soutenir authentiquement la protestation publique que je fais aujourd'hui, et je suis résolu à passer le reste de mes jours dans les exercices de la pénitence, autant que mes forces corporelles pourront me le permettre et à n'employer le talent de la poésie qu'à la composition d'ouvrages de piété. Je vous supplie, Messieurs, ajouta-t-il en se tournant du côté des députés de l'Académie, de rendre compte à l'Académie de ce dont vous venez d'être les témoins. » (1)

Alors je pris la parole, et je dis : « Monsieur, ce que vous venez de faire est une satisfaction nécessaire que l'Église a exigée de vous pour pouvoir vous admettre à la participation des sacrements. Par cette satisfaction, vous ne réparez pas tout le mal qu'a fait et que fera dans la suite des siècles *l'infâme* livre dont vous êtes l'auteur. Néanmoins l'Église s'en contente, parce qu'il n'est pas en votre pouvoir de faire plus et que, conduite par l'esprit de Dieu, elle ne demande pas l'impossible.

« Touché de Dieu comme vous l'êtes, vous conserverez sans doute toute votre vie une vive douleur de voir qu'il n'est plus en votre pouvoir de supprimer entièrement un livre si détestable répandu partout. Cette

(1 M. Mesnard, dans sa belle notice biographique sur La Fontaine (Les Grands Écrivains ; édition Hachette) écrit à propos de ce discours : « Nous citons entièrement cette déclaration, parce que nous la regardons comme une pièce historique, à laquelle l'abbé Pouget n'a probablement pas changé une syllabe. Elle ne semble pas rapportée de souvenir, avec des à peu près. Telle, nous le supposons, elle avait été exigée, dictée, écrite *ne varietur*, et fut lue par La Fontaine. S'il en est ainsi, et si les termes en avaient été discutés avec le malade, l'épithète d'*infâmes* donnée à ses *Contes* avait dû beaucoup lui coûter, moins comme une humiliation que comme un sujet d'étonnement pour sa conscience. »

Ce qu'il y a de piquant, c'est que cette amende honorable de La Fontaine constituait une sorte d'offense envers l'Académie elle-même qui, douze ans auparavant, l'avait admis dans son sein, en dépit de ses *Contes* « infâmes ».

pensée doit vous faire rentrer dans les sentiments d'une profonde humiliation, à la vue des crimes qui se commettront par la lecture d'un tel ouvrage, tant que la langue française subsistera. L'Église en ce jour vous présente un modèle capable de vous faire entrer dans ces sentiments. Nous avons lu aujourd'hui au saint sacrifice de la messe l'évangile de la Cananéenne. Elle ne mérita les grâces et les louanges de Jésus-Christ que par sa profonde humiliation, qui fit qu'elle se regardait comme étrangère aux grâces de Dieu... Voilà, monsieur, le modèle que vous devez vous proposer en ce moment, et dans toute la suite de votre vie. Regardez-vous comme indigne de la miséricorde de ce Dieu, comme étranger à ses grâces et à ses faveurs, humiliez-vous profondément en présence de votre sauveur... entrez dans les sentiments d'une vive componction, à la vue des péchés par lesquels vous avez deshonoré et fait deshonorer le Dieu que vous allez recevoir. (1)

J'exhortai tous les assistants à prier pour le malade, qui reçut le Saint Viatique avec un extérieur qui marquait une profonde humiliation et de grands sentiments de piété.

L'après-midi, sur les quatre heures, M. de La Fontaine m'envoya chercher avec beaucoup d'empressement. Je crus qu'il était plus mal ; je courus chez lui. Il m'embrassa avec un grand épanouissement de joie et me dit qu'il voulait me faire part d'une agréable nouvelle, qu'il sortait de chez lui un gentilhomme envoyé par Mgr le duc de Bourgogne, pour s'informer de l'état de sa santé, et lui porter de la part de ce Prince une bourse de cinquante louis d'or *en espèces (sic)*. Ce gentilhomme avait eu ordre de lui dire que le Prince venait d'apprendre avec beaucoup de joie ce qu'il avait fait le matin, que cette action lui faisait beaucoup d'honneur devant Dieu et devant les hommes, mais qu'elle n'accommodait pas sa bourse, laquelle n'était pas des plus garnies ; que ce Prince trouvait qu'il n'était pas raisonnable qu'il fût plus pauvre pour avoir fait son devoir, et que puisqu'il avait renoncé solennellement au profit que l'imprimeur hollandais de son livre devait lui donner, le Prince, pour y suppléer, lui envoyait 50 louis qui était tout ce qu'il avait alors, et tout ce qui lui restait de ce que le Roi lui avait fait donner pour ses menus plaisirs du mois courant ; que s'il eût eu davantage à lui envoyer, il le lui aurait envoyé avec encore plus de joie.

Mgr le duc de Bourgogne n'était alors que dans sa douzième année, et j'ai su qu'il avait fait cette belle action de lui-même et sans qu'elle fût inspirée par personne.

J'interromps encore une fois le récit pour citer cette obser-

(1) Nous avons abrégé l'allocution.

vation de M. Mesnard : « N'est il pas permis de penser qu'il eût mieux valu différer la libéralité et le dédommagement de ce que le devoir avait coûté ? Nous ne croyons nullement que le jeune prince ait entendu payer avec cet or ce qui ne doit recevoir de récompense que du Ciel ; on ne regrette que le choix du jour de sa munificence ; il y eut inopportunité... L'intention était excellente, mais il nous semble que le moment fut mal choisi. »

Voici maintenant la fin du récit du P. Pouget :

Le bruit de ce qui s'était passé le matin se répandit bientôt partout, on crut que M. de La Fontaine ne relèverait pas de cette maladie... Il vécut encore deux ans. Il tint la parole qu'il avait donnée. La première fois qu'il fut en état d'assister à l'Académie, il renouvela la protestation qu'il avait faite avant la réception du saint viatique, et il lut à l'assemblée une paraphrase en vers français de la prose des morts : *Dies iræ*, qu'il avait composée pour s'entretenir de la pensée de la mort et des jugements de Dieu... (1)

A l'égard de M. de La Fontaine, je le perdis bientôt après de vue. Il alla demeurer chez feu Mme d'Hervart, sur la paroisse de Saint-Eustache... et j'allai faire un voyage en province d'où je ne suis revenu à Paris que trois ans après, pour entrer à l'Oratoire. J'appris en province, par la *Gazette*, la mort de M. de La Fontaine, et, à mon retour à Paris, plusieurs personnes me dirent qu'en mon absence il avait vécu et était mort fort chrétiennement, et qu'après sa mort on avait trouvé dans une de ses armoires plusieurs instruments de pénitence. Je ne lui en avais néanmoins prescrit ni conseillé aucun, parce que je ne crus pas qu'il fallût le faire à l'égard d'un homme accablé d'années et d'infirmités corporelles. Voilà, monsieur, tout ce que je puis avoir l'honneur de vous dire.

A Paris, ce 22 janvier 1717.

D'Olivet ajoute au récit du P. Pouget ces lignes amusantes : « Une particularité, dont le P. Pouget ne fait pas mention dans sa lettre, mais qu'il m'a contée, et qui montre

(1) Ce n'est pas La Fontaine qui lut cette pièce de vers ; il était alors trop faible pour assister à la séance de l'Académie. C'est l'abbé Le Van qui lut les vers en son nom. (Mathieu Marais, Histoire de La Fontaine.)

admirablement bien l'idée que l'on avait de M. de La Fontaine, c'est que la garde qui était auprès de lui, voyant avec quel zèle on l'exhortait à la pénitence, dit un jour au P. Pouget : eh ! ne le tourmentez pas tant ; il est plus bête que méchant. » Et une autre fois : « Dieu n'aura jamais le courage de le damner » (1).

Cette garde me paraît avoir mieux apprécié la situation, sinon le malade, que le P. Pouget. (2)

Comme on l'a vu, la mort n'avait pas voulu de La Fontaine réconcilié avec l'Église. Quand il fut rétabli, il apprit avec douleur la perte de sa protectrice : M^{me} de La Sablière était décédée le 6 janvier 1693. Au chagrin qu'il éprouva se joignait un grand souci : il lui fallait quitter la demeure qui l'abritait

(1) Louis Racine, dans ses *Réflexions sur la Poésie*, écrit à ce sujet :

« ... Il eut une grande maladie pendant laquelle Boileau et mon père allèrent le voir. La femme qui le gardait leur dit de ne point entrer, parce que son malade dormait. — « Nous venions, lui répondirent-ils, pour l'exhorter à songer à sa conscience ; il a de grandes fautes à se reprocher. » La garde, qui ne connaissait ni ceux à qui elle parlait ni son malade, répondit : « Lui, messieurs, il est simple comme un enfant ; s'il a fait des fautes, c'est donc par bêtise plutôt que par malice. »

« Il fit en effet venir un confesseur, qui, l'exhortant à des prières et des aumônes : « Pour des aumônes, dit La Fontaine, je n'en puis faire ; je n'ai rien ; mais on fait une nouvelle édition de mes *Contes*, et le libraire m'en doit donner cent exemplaires. Je vous les donne, vous les ferez vendre pour les pauvres ». — D. Jérôme, le célèbre prédicateur, qui m'a raconté ce fait, m'a assuré que ce confesseur, presque aussi simple que son pénitent, était venu le consulter pour savoir s'il pouvait recevoir cette aumône. »

(2) Voltaire, dans une lettre de 1776 (sous le pseudonyme de M. de la Visclède) ne se montre pas tendre pour le Père Pouget. On pouvait s'y attendre. Nous reproduisons sa lettre à titre de curiosité.

« Mais ce qui est, à mon avis, très digne de remarque, c'est que de toutes ces anciennes historiettes que La Fontaine a mises en vers négligés, il n'y en a pas une seule qui inspire des désirs impudiques. Les peintures y sont plus gaies que dangereuses. Elles ne font jamais cette impression voluptueuse et funeste que produisent tant de livres italiens... C'est pourquoi j'ai toujours été étonné de l'atrocité fanatique avec laquelle le jeune Pouget, oratorien, osa parler au vieux La Fontaine, et de la vanité d'écolier avec laquelle il publia son prétendu triomphe sur l'innocence de ce vieil enfant. Il était bien ridicule qu'un petit prêtre de vingt-cinq ans allât mettre sur la sellette un académicien de soixante-douze ans. C'était l'orgueil qui se van-

depuis plus de vingt ans. Où trouver asile désormais ? Pendant qu'il errait en quête d'un logis, il rencontra le conseiller d'Hervart, avec qui il était lié de longue date et qui le recevait chaque année dans sa belle résidence de Bois-le-Vicomte. — Venez chez moi, lui dit d'Hervart. — J'y allais, répondit le Bonhomme avec sa simplicité confiante. Il trouva auprès de M^{me} d'Hervart les soins et la sollicitude qui consolèrent ses derniers jours. Il vécut, ou plutôt il languit, dit d'Olivet, pendant encore deux ans.

Il n'en faut pas douter, la conversion de La Fontaine avait été un acte très sincère. Il s'appliqua à tenir les engagements qu'il avait pris et redoubla de ferveur dans la piété. « Il entreprit, dit d'Olivet, de traduire les hymnes de l'Église, mais il n'alla pas loin, car les remèdes qu'on lui avait fait prendre dans le cours de sa maladie l'ayant fort échauffé, il voulut essayer d'une ptisane rafraîchissante qui *acheva d'éteindre son feu poétique*, et qui, vraisemblablement, avança la fin de ses jours. »

Sans contester les effets fâcheux de la *ptisane*, on est porté à croire que La Fontaine, en traduisant en vers des hymnes saints, avait entrepris une tâche à la fois au-dessus de ses forces et de ses aptitudes. Ce genre là n'était pas le sien. Sa paraphrase du *Dies iræ* est sans valeur, et ne peut soutenir la moindre comparaison avec les beaux *Cantiques spirituels* de Racine et les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*. D'ailleurs, dans son épître au duc de Bourgogne, à qui il dédiait le douzième livre de ses fables, qui fut achevé d'imprimer le 1^{er} septembre 1693, La Fontaine ne cherchait pas à dissimuler

tait d'avoir foulé à ses pieds l'innocence et la simplicité... Ce qui me révolte le plus dans l'insolence de Pouget, c'est l'affectation de répéter vingt fois à La Fontaine : « votre livre infâme, monsieur ; le scandale de votre livre infâme, monsieur ; les péchés, monsieur, dont votre livre infâme a été la cause ; la réparation publique que vous devez, monsieur, pour votre livre infâme. » Aurait-il osé parler ainsi à la reine de Navarre, sœur de François I^{er}, de qui plusieurs de ces contes plaisants, et non infâmes, sont tirés ? Il lui aurait demandé un bénéfice ! »

son affaiblissement : « Il faut que je me contente de travailler sous vos ordres. L'envie de vous plaire me tiendra lieu d'une imagination que les ans ont affaiblie. »

On a publié deux lettres qu'il écrivit à son ami Maucroix, le chanoine de Reims, dans les derniers temps de sa vie. Les voici :

« 26 Octobre 1694.

« J'espère que nous attraperons tous deux les quatre-vingts ans, et que j'aurai le temps d'achever mes hymnes. Je mourrais d'ennui si je ne composais plus. Donne-moi tes avis sur le *Dies iræ dies illa*, que je t'ai envoyé. »

.

« 10 Février 1695.

« Tu te trompes assurément, mon cher ami, s'il est bien vrai, comme M. de Soissons me l'a dit (1), que tu me croies plus malade d'esprit que de corps. Il me l'a dit pour tâcher de m'inspirer du courage, mais ce n'est pas de quoi je manque. Je t'assure que le meilleur de tes amis n'a plus à compter sur quinze jours de vie. Voilà deux mois que je ne sors point, si ce n'est pour aller un peu à l'Académie, afin que cela m'amuse. Hier, comme j'en revenais, il me prit dans la rue au Chantre une si grande faiblesse, que je crus véritablement mourir. O mon cher ! mourir n'est rien ; mais songes-tu que je vais comparaître devant Dieu ? Tu sais comme j'ai vécu... Avant que tu reçoives ce billet, les portes de l'éternité seront peut être ouvertes pour moi. »

Hélas ! le pauvre La Fontaine n'attrapa pas les quatre-vingts ans qu'il espérait. Deux mois après sa dernière lettre à Maucroix, il mourut « avec une constance admirable et toute chrétienne », dit Perrault, le mercredi 13 avril 1695, à l'hôtel d'Hervart, rue Plâtrière, sur la paroisse Saint-Eustache. Il fut inhumé le lendemain au cimetière des Innocents

(1) Bruslard de Sillery, évêque de Soissons et fort lié avec Maucroix.

et non au cimetière Saint Joseph, comme l'ont écrit la plupart de ses biographes. C'est par erreur que son acte de décès lui donne l'âge de 76 ans ; il avait 73 ans et huit mois (1).

On aurait aimé à savoir quels amis se trouvaient au chevet de La Fontaine à ses derniers moments. Racine, Boileau étaient ils là ? On ne sait, mais on sait que sa femme n'y était pas, ce qui n'est pas surprenant, dit M. P. Mesnard, tellement le lien de ces deux existences était depuis longtemps relâché. (2)

Nous avons vu dans la lettre du P. Pouget, qu'après la mort de La Fontaine on avait trouvé dans ses armoires « plusieurs instruments de pénitence ». La légende veut qu'on l'ait trouvé, à sa mort, le corps enveloppé d'un cilice, et d'Olivet écrit : « J'ai vu entre les mains de son ami M. de Maucroix le cilice dont il se trouva couvert lorsqu'on le déshabilla pour le mettre au lit de la mort. » On connaît à ce sujet les vers de Louis Racine :

Vrai dans tous ses écrits, vrai dans tous ses discours,
Vrai dans sa pénitence à la fin de ses jours,
Du Maître qui s'approche il prévient la justice,
Et l'auteur de Joconde est couvert d'un cilice.

(1) Voici, d'après le dictionnaire de Jal, la copie de son acte de décès, prise sur les registres de la paroisse Saint-Eustache : le jeudi 14^e (avril) defunt Jean de La Fontaine, un des Quarante de l'Académie française, âgé de soixante-seize ans, demeurant rue Plâtrière, hôtel Derval (d'Hervart), décédé le 13^e du présent mois, a esté inhumé au cimetière des Innocents. (Signé) Chandelet. R. 64^e 10^e. Notre collègue, M. Maurice Henriet, dans la notice que j'ai rappelée, nous apprend que La Fontaine avait fait dévotement ses pâques trois jours avant de mourir, le 10 avril, dimanche de Quasimodo ainsi qu'il résulte d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale.

(2) Elle est morte à Château-Thierry : « L'an mil sept cent neuf, le 9 novembre, a été inhumée au grand cimetière de Chasteau-Thierry dame Marie Héricart, veuve de Jean de La Fontaine, gentilhomme servant ordinaire de madame la duchesse d'Orléans, âgée de 77 ans, au convoi de laquelle ont assisté les parents et amis avec nous sousignés. Signé : Pintrel, Pintrel, Douceur, curé.

Il est donc infiniment probable que La Fontaine portait un cilice ; ce genre de mortification était d'ailleurs fort usité et les mémoires du temps parlent fréquemment de personnages de l'un et l'autre sexe qui s'y astreignaient.

Et, pourtant, le 29 avril, quinze jours après la mort de La Fontaine, Boileau écrivait à Maucroix qui, probablement, l'avait questionné : « Les choses *hors de vraisemblance* qu'on m'a dites de M. de La Fontaine sont à peu près celles que vous avez devinées ; je veux dire que ce sont ces haïres, ces cilices et ces disciplines dont on m'a assuré qu'il affligeait fréquemment son corps, et qui m'ont paru d'autant plus incroyables de notre défunt ami, que jamais rien, à mon avis, ne fut plus éloigné de son caractère que ces mortifications. »

On a la réponse de Maucroix à Boileau ; elle est du 23 mai. Il lui parle de La Fontaine à propos de versification, mais il ne fait aucune allusion au cilice de son ami. Sans doute n'était il pas encore en possession de ce souvenir historique.

Allons-nous soulever une question du cilice et disputer pour savoir si le pauvre mort en portait un, ou s'il n'en portait pas ? Nous nous en garderons bien. Avec ou sans cilice, La Fontaine reste l'auteur immortel des Fables et aussi des Contes, qui subsisteront tant que la langue française subsistera, — de l'aveu même du P. Pouget.

E. DERAINE.